



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## **Arrêté modificatif relatif à la Désignation des membres du CHSCT spécial départemental des Deux - Sèvres**

n°184-15

Le recteur de l'académie de Poitiers, chancelier des universités ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 01 décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Vu l'arrêté rectoral du 05 avril 2012, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2014 portant création du CHSCT académique de proximité et des CHSCT spéciaux départementaux de l'académie de Poitiers ;

Vu les propositions des représentants du personnel ;

Vu l'arrêté rectoral du 15 décembre 2014 portant répartition des sièges des organisations syndicales au CHSCT académique et aux CHSCT départementaux de l'académie de Poitiers au vu des scrutins s'étant déroulés du 27 novembre au 04 décembre 2014.

Vu les modifications émanant de l'Unsa-éducation en date du 15 juin 2015 ;

Arrête :

**Article 1 : les représentants des personnels au CHSCT spécial départemental des Deux-Sèvres créé auprès du Comté technique spécial départemental des Deux-Sèvres sont modifiés comme suit :**

**En qualité de membres titulaires (7 membres) :**

-Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Michèle Valin ;
- Monsieur Manuel Dubreuil ;
- Monsieur Richard Tajasque ;
- Monsieur Sylvain Grellier

-Pour l'Unsa :

- Madame Frédérique Chenebieras-Ferreira ;

- Madame Corinne Boucher ;

-Pour FNEC-FP-FO :

- Monsieur Philippe Chollet ;

**En qualité de membres suppléants (7 membres) :**

-Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Cristina Ravard ;
- Monsieur Christian L'Hôte ;
- Madame Lydie Palpacuer ;
- Madame Julie Couprie.

-Pour l'Unsa :

- Madame Béatrice Saint-Germain.
- Madame Carole Combe.

-Pour FNEC-FP-FO :

-Monsieur Jean-François Raymond.

**Article 2** : les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la date du 13 juillet 2015

A Poitiers, le 13 juillet 2015

Le recteur de l'académie de Poitiers,  
Chancelier des universités de Poitou-Charentes .

Jacques Moret

